

ment de charbon aux divers postes de police, d'ici à la fin de l'année.

2.—A la recommandation de M. l'échevin J.-B.-A. Martin, et

Sur proposition de M. l'échevin M. Martin, il est

Résolu: D'ajouter au poste de cochers situé à l'angle des rues Osborne et Windsor une voiture appartenant au cocher Gleason.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: D'ajouter au poste situé à l'angle des rues Marlborough et Sainte-Catherine une voiture appartenant au cocher Sauriol, et que, en conséquence, ledit poste soit à l'avenir composé de cinq (5) voitures au lieu de quatre (4).

4.—*Résolu:* De permettre au cocher Sylvestre de transporter sa licence du square Victoria au poste situé à l'angle de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke, et que, en conséquence, une voiture soit ajoutée à ce poste.

5.—Sur proposition de M. l'échevin M. Martin, il est

Résolu: Que l'assistant-détective Pigeon soit promu au rang de détective de 2ème classe, cette promotion devant faire l'objet d'un crédit dans le budget de 1908.

6.—Les crédits requis par la Commission du Recorder et par le service de la Police, pour l'exercice 1908, sont alors soumis:

Résolu: Que, à l'avenir, les capitaines de Police, logés par la Ville, retirent un salaire de \$1,200, la Ville devant retenir \$300 du salaire de chacun desdits capitaines pour loyers de leurs logements, chauffage, eau et éclairage.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que, à l'avenir, tous les détectives soient mis dans une même classe quant au rang et à la solde, et qu'il y ait, pour l'exercice 1908, 26 détectives à \$1,050 par année chacun.

A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: Que, à l'avenir, il y ait dans la Police: 19 sergents à \$800 par année, et que la paye des constables soit comme suit:

Constables de 1ère classe.	\$15 par semaine
Constables de 2ème classe.	13 par semaine
Constables de 3ème classe.	12 par semaine

Résolu: De demander un crédit à l'effet de payer deux cents (200) nouveaux constables, savoir, cent (100) à partir du 1er janvier 1908, et cent (100) à partir du 1er mai 1908.

Sur recommandation de M. le président, il est

Résolu: De demander un crédit de \$45,000 à l'effet de construire deux postes de Police, un dans le quartier Ste-Marie au coût de \$20,000, et l'autre dans le quartier St-Jean-Baptiste au coût de \$25,000, comprenant le terrain et la construction.

Le tout ayant été pris en considération et approuvé, il est

Résolu: De renvoyer cette demande à la Commission des Finances pour qu'elle l'approuve.

Ajournement.

JOHN J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 21 novembre

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, Turner, Séguin, Martin, Labrecque.

1.—Soumise et lue une lettre de M. T. Mitchell, demandant de louer les étaux de bouchers Nos. 12 et 13 dans le marché St-Antoine, à raison de \$4 par semaine.

Accordé.

2.—Soumise et lue une lettre de M. G. Lamarre, demandant de louer l'étal No 15 dans l'extérieur du marché St-Jean-Baptiste, à raison de \$1 par semaine.

Accordée.

3.—Soumise et lue une lettre de M. E. Faubert, locataire des étaux 38 et 39 du marché St-Antoine, demandant l'au-

for furnishing the different police stations with coal from now until the end of the year.

2.—On the recommendation of Ald. J. B. A. Martin and

On motion of Ald. M. Martin, it was

Resolved: That one vehicle be added to the Osborne and Windsor street cabstand, the owner to be hackman Gleason.

3.—On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That one vehicle be added to the Marlborough and Ste. Catherine streets cabstand, the owner to be hackman Sauriol and that, accordingly, this stand be, in future, composed of five (5) vehicles instead of four (4):

4.—*Resolved:* That hackman Sylvestre be allowed to have his license transferred from Victoria square to McGill College Ave. and Sherbrooke street cabstand, and that, in consequence, one vehicle be added to this cabstand.

5.—On motion of Ald. M. Martin, it was

Resolved: That assistant detective Pigeon be promoted to the rank of 2nd classe detective, the same, subject to an appropriation to this effect in the estimates for 1908.

6.—The estimates of the Recorders' Court and Police department for the year 1908 were then submitted.

Resolved: That, in future, the police captains, lodged by the City, draw a yearly salary of \$1,200, from which salary, the City will retain \$300, from each of said captains, for rental of their lodgings, heating, lighting and water.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That, in future, all the detectives be put into one class as regards rank and pay and that there be for 1908:

26 detectives at \$1,050 per year, each.

At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That, in future, there be in the force 19 sergents at \$800 per year and that the constables pay be as follows:

1st class constables.	\$15 per week
2nd class constables.	13 per week
3rd class constables.	12 per week

Resolved: That an appropriation be asked to pay for the services of two hundred (200) new constables, viz: one hundred (100) from the 1st January 1908 and one hundred (100) from the 1st of May from 1908.

At the recommendation of the chairman, it was

Resolved: That the sum of \$45,000 be asked for building two police stations, one in St. Mary's ward, to cost \$20,000, and the other in St. Jean-Baptiste ward to cost, building and lot, \$25,000.

The whole having been considered and approved, it was

Resolved: That the same be referred to the Finance Committee for their concurrence.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 21st of November.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, Turner, Séguin, Martin and Labrecque.

1.—Submitted and read a letter from Mr. T. Mitchell, asking to rent butcher stalls Nos. 12 and 13 in St. Antoine Market, at \$4 per week.

Granted.

2.—Submitted and read a letter from Mr. G. Lamarre, asking to rent stall No. 15 outside of St. Jean-Baptiste market, at \$1.00 per week.

Granted.

3.—Submitted and read a letter from Mr. E. Faubert, tenant of stalls Nos. 38 and 39 in St. Antoine market, ask-